



Lettre Spéciale

BUDGET 2023

NOTRE POLITIQUE :

STABILISER LES FINANCES, sans augmenter le taux d'imposition fixé par la Ville et tout en maintenant de nombreux services publics de qualité qui font la renommée de Beynes !

Après le **Débat d'Orientation Budgétaire** présenté au Conseil Municipal du 23 mars, **le Budget 2023 a été adopté au Conseil Municipal du 13/04.**

LES POINTS CLEFS DU BUDGET 2023

- Malgré une forte inflation, la Ville maintient ses services à la population,
- La commune se concentre sur des investissements prioritaires (voirie, toiture de l'École de Musique, toiture de La Barbacane, les économies d'énergie notamment avec l'extinction de l'éclairage de 23h à 6h),
- La création d'une aire de jeux aux Chênes (bois du Petit Gland),
- La commune contraint l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement,
- Sans augmenter ses taux d'imposition*,
- En limitant le recours à l'emprunt,
- Et avec de nouvelles perspectives pour l'avenir avec le futur P.L.U. et l'Opération de Revitalisation des Territoires (voir le Beynes actu de mars).

* L'Etat décide l'augmentation des bases fiscales.
Cela se traduit pour 2023 par une augmentation des impôts locaux de 7,1 % malgré la volonté de la Ville de Beynes de ne pas augmenter les impôts communaux.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES MARQUANTES POUR 2023

- Stabiliser les taux de la fiscalité locale
- Maintien du soutien au C.C.A.S. et aux associations
- Lancement de la phase opérationnelle de "Petites Villes de Demain"
- Rénovation de l'éclairage public
- Entretien des voiries suite au diagnostic de 2021
- Entretien du patrimoine et rénovation de La Barbacane
- Aménagements légers dans les quartiers
- Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Le Mot du Maire adjoint

Thierry Dolléans, 1^{er} Maire adjoint
délégué aux affaires scolaires, aux finances et à la vie économique.

“E n cette période d'inflation, la commune doit faire face aux mêmes problématiques que la plupart d'entre nous. Comment vivre comme avant avec moins de pouvoir d'achat ? Clairement, ce n'est pas facile.

Je ne vais pas ici vous faire la liste de toutes les difficultés qui tournent en boucle sur les chaînes d'infos et que vous connaissez par cœur (inflation, baisse des dotations, guerre, etc.) mais plutôt vous présenter les solutions que nous avons imaginées pour nous permettre, collectivement, de garantir notre quotidien pour être bien à Beynes.

Malgré l'augmentation généralisée des prix, le budget de dépenses 2023 pour Beynes ne sera en hausse que de 4% (malgré une inflation 2022-2023 à + 5,2%), tout en conservant les services auxquels vous êtes habitués.

Il a fallu faire preuve d'ingéniosité et de pugnacité pour trouver des financements. Depuis 2020, Beynes a bénéficié de plus de 5M€ de subventions grâce au travail acharné des services de la Mairie. Ces efforts, vont nous permettre de continuer l'entretien de nos voiries selon les urgences identifiées grâce à l'audit diligenté fin 2021, de rénover les lumières et poursuivre les économies d'énergie engagées fin 2022, mais aussi de prolonger l'entretien des bâtiments communaux. Cette année, la rénovation thermique de La Barbacane est programmée, le tout sans souscrire de nouvel emprunt.

Comme vous le savez, l'État a décidé de supprimer la taxe d'habitation et en 2023 plus personne ne la payera sur sa résidence principale. Mais, les propriétaires verront leur taxe foncière augmenter de 7,1%, suite à la décision de l'État de revoir les bases de calcul de cet impôt. En responsabilité, l'équipe municipale a décidé de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière. Il restera donc inchangé par rapport à l'année dernière. C'est un vrai engagement de notre part alors que beaucoup de communes en France ne font pas ce choix.

Ainsi, nous continuons à redresser les finances de la commune en jouant sur les seuls leviers que nous nous autorisons à utiliser : LIMITER LES DÉPENSES.

J'espère que ce document de synthèse vous permettra de comprendre la complexité de l'exercice et je me tiens à votre disposition, sans rendez-vous, les premiers samedis du mois à la Mairie annexe, pour toute information complémentaire.

LES ENGAGEMENTS POUR 2023

SÉCURISER, RÉPARER, METTRE AUX NORMES ENVIRONNEMENTALES ET D'ACCESSIBILITÉ

- Travaux de voirie, bouchement de trous, signalétique verticale et horizontale, traçage de stationnement alterné : **460 000 €**
- Rénovation de La Barbacane (façade et toiture) : **1 515 000 €**
- Rénovation et remplacement des éclairages publics : **300 000 €**
- Conservation du patrimoine bâti et entretien : **295 000 €**
- Mise aux normes des équipements publics : **222 100 €**
- Aménagement du bois du Petit Gland aux Chênes : **50 000 €**
- Au travers de la CCCY, la commune contribue au fonctionnement du Service d'Incendie et de Secours (SDIS) de Plaisir : **261 233 €**



ÉVOLUTION DE LA DETTE

La dette en capital au 1^{er}/01/2023 est de **6 434 314 €** soit :

- 832,48 € par habitant** (7 729 habitants correspondant à la population INSEE établie sur la feuille DGF de l'exercice 2022).
- 55,6 % des recettes de fonctionnement**
- 1 % de charge financière**

La dette est composée d'emprunts à taux fixe. Le reprofilage de la dette en 2022 fait baisser sensiblement le remboursement en capital de la dette sur les 3 prochaines années.

CELA REDONNE DU SOUFFLE À BEYNES, lui permettant de s'adapter aux difficultés impactées par les conditions internationales, notamment par une refonte de l'organisation de certains services.



UNE BAISSÉ CONTINUE DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

La DGF de 2022 était de **403 055 €**, celle de 2023 devrait être vraisemblablement à hauteur de **400 000 €**.



ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE, NETTE ET CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT

■ L'épargne brute **EST L'EXCÉDENT** des recettes réelles de Fonctionnement sur les dépenses réelles de Fonctionnement. Cette épargne permet de rembourser le capital des emprunts mais aussi de financer les investissements.

■ L'épargne de gestion de **1 688 712 €** est en hausse de 102,70 %.

■ L'épargne nette a été largement grevée par l'inflation de la fin d'année 2022 mais aussi largement compensée par la reprise d'excédent 2021 qui s'élèvera à plus d'un million d'euros pour 2022.

■ LA CAPACITÉ DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE EST À **10,09 ANNÉES** ET S'INSCRIT DANS UNE DYNAMIQUE STABLE.



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ont été impactées par la hausse du point d'indice des fonctionnaires décidée par l'État et l'inflation de la fin d'année 2022. Toutefois, avec **+ 5,09 %**, Beynes se situe en dessous de la moyenne nationale.



L'ÉVOLUTION DES RECETTES quant à elle, est légèrement au-dessus de la moyenne nationale : **+ 3,45 %** (hors vente de biens).



LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)

La crise économique qui pèse sur les entreprises de notre territoire a des effets significatifs sur la CFE. Lors de la création de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines (CCCY), la part reversée aux communes a été figée pour que chaque commune ne soit pas impactée par les aléas de l'activité économique.



Ainsi, la CFE de Beynes est figée à **2 212 053,25 €**.

Avec l'augmentation des coûts de l'énergie, mutualisés avec la Communauté de communes, le versement du solde de la CFE déduite des charges sera de : **976 919,02 € soit moins 307 000 €** correspondant à l'estimation de la hausse des coûts de l'énergie.

La Communauté de communes de Cœur d'Yvelines a envoyé le dossier pour bénéficier de "l'amortisseur électricité" -bouclier tarifaire pour les collectivités- sur le prix des factures.

(+ D'INFOS : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/lamortisseur-electricite-pour-les-collectivites-locales-et-leurs-groupements>).

L'éventuel impact positif sera connu sur 2024 lors du reversement par la CCCY de la compensation sur la Cotisation Foncière des Entreprises.



ÉVOLUTION DU FPIC

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes prélève les communes dites « riches » au profit des communes ayant moins de moyens. L'État refusant toujours de jouer son rôle de solidarité, notamment lorsqu'il délègue des compétences aux collectivités territoriales, fait peser par le FPIC une lourde charge pour la communauté de communes et les communes.

Prévision pour 2023 : **328 000 €**



RESSOURCES HUMAINES

180 agents / Budget personnel prévu pour 2023 : **7 410 967 €**

Cette dépense pour la commune est à mettre en parallèle avec les nombreux services rendus à la population.

Malgré le principe de LIBRE ADMINISTRATION des collectivités,

L'ÉTAT

■ **fixe 80 %** de la rémunération des agents : cela se traduit par une augmentation mécanique des rémunérations sur le budget communal,

■ **décide** de l'augmentation de la valeur du point d'indice, du SMIC ou du reclassement, de la prime inflation,

■ **décide** de l'augmentation des cotisations patronales,

■ **décide** des réglementations applicables dans différents domaines : l'enfance (fixe le taux d'encadrement des enfants), la sécurité au travail,

■ **définit** les compétences obligatoires des collectivités par exemple le transfert de compétences des PACS, des Cartes Nationales d'Identité, des passeports...

BUDGET FONCTIONNEMENT 2023



Quand la mairie **DÉPENSE 100 €**

où vont - ils ?



Lettre d'information bimestrielle n°14 - avril 2023

Mairie de Beynes, Place du 8 Mai 1945, 78650 BEYNES - Tél. : 01 34 91 06 20. Tirage : 4 000 ex. N° I.S.S.N 2778-5602.
 Directeur de la publication : Yves Revel, Maire de Beynes. Étus de la commission Communication : Félicien Marguerettaz, Vincent Couric, Céline Morain, Jessica Queller, Thierry Dolléans, Danièle De Roquefeuil, Sophie Sauter, Nelson Dos Santos.
 Directrice de la Rédaction : Murielle Auvinet. Rédactrice en chef : Céline Bruneau. Création maquette : Sandrine Crosato.
 Mise en page : Nathalie Formento. Impression : Service communication. Visuel de couverture : Service Communication

Si vous rencontrez un problème de distribution de la Lettre d'information : Service Communication au 09 78 04 53 53